

COMMUNE  
DE  
**R O S S F E L D**  
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33

Télécopie : 03 88 74 35 37

✉ [mairie-rossfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie-rossfeld@wanadoo.fr)

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Daniel KOEHLER, excusé, procuration à M. J-Jacques HAEHNEL,
- M. J-Marie GRUNERT, excusé,
- M. Christian MANGOLD, excusé, procuration à M. Hubert HURSTEL,
- Mme Véronique MASSFELDER, non excusée,
- M. Roger MOSSER, excusé,
- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

09

## **ORDRE DU JOUR**

1. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 23/03/2010
2. Annulation du point 5 de la séance du 23/03/2010 et fixation des nouveaux taux des contributions directes
3. Décision modificative
4. Mandat spécial
5. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes par l'Association Relais
6. Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20h15 et propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance :

6. Remplacement ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe
7. Heures complémentaires adjoint technique
8. Equipement école

### **1. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23/03/2010**

Le procès-verbal de la séance du 23/03/2010 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **2. ANNULATION DU POINT 5 DE LA SÉANCE DU 23/03/2010 ET FIXATION DES NOUVEAUX TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Suite au transfert fiscal du montant de la contribution SDIS vers la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, le conseil municipal, avait décidé lors de sa séance du 23/03/2010 de réduire le taux des contributions directes de manière proportionnelle au montant de la contribution, soit de 12,1 %.

Or, l'incertitude entourant la réforme de la taxe professionnelle a soulevé des problèmes dans l'évaluation des conséquences du transfert de fiscalité SDIS. De récents échanges entre la Communauté de Communes, la trésorerie de Benfeld, le service de fiscalité directe locale à Strasbourg et la centrale des services fiscaux à Paris, ont apporté de nouvelles données quant aux règles de fixation des taux d'imposition 2010 dans les communes.

La simulation initialement transmise aux communes ne portait que sur les trois taxes ménages (habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

La réforme a transformé le produit de la taxe professionnelle en compensation-relais, avec deux composantes :

1. La première composante, non soumise à la fixation d'un taux,

2. La seconde composante, soumise elle, à la fixation d'un taux relais CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Ce taux-relais CFE étant soumis aux règles de lien de variation entre les taux, doit suivre l'évolution des autres taux, notamment celui de la taxe d'habitation.

Pour Rossfeld, la diminution des taux des contributions directes ne serait donc que de 9,26 %.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

1. **d'annuler** le point 5 de la séance du 23/03/2010 concernant la fixation des taux des contributions directes,
2. **de voter** les nouveaux taux selon le détail ci-dessous (Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un transfert de fiscalité et que la Communauté de Communes de Benfeld et Environs augmentera d'autant ses contributions directes).

	<b>Bases prévisionnelles 2010</b>	<b>Pour mémoire : taux 2009</b>	<b>Taux appliqués après réduction de 9,26 %</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	701 600,00 €	7,50 %	6,81 %	47 778,96 €
<b>Taxe foncière bâtie</b>	492 800,00 €	10,00 %	9,07 %	44 696,96 €
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	27 600,00 €	37,00 %	33,57 %	9 265,32 €
<b>Total</b>	<b>1 222 000,00 €</b>			<b>101 741,24 €</b>
<b>Taxe professionnelle</b> (Remplacée par compensation relais)	/	10,71 %	9,72 %	<b>34 147,00 €</b> (compensation relais)

### 3. DECISION MODIFICATIVE

Suite au vote des nouveaux taux des contributions directes, le montant attendu des contributions directes augmente de 3 099,24 €. Il convient d'imputer cette somme selon la décision modificative suivante :

**Recettes de fonctionnement :** article 7311 – contributions directes : + 3 099,24 €  
**Dépenses de fonctionnement :** article 022 – dépenses imprévues : + 3 099,24 €

**ADOpte à l'unanimité.**

### 4. MANDAT SPECIAL

Fin 2008, le Maire-Adjoint de la ville de St Maur-des-Fossés dans le Val de Marne, M. André KASPI, a repris contact avec notre commune afin de renouer des liens qui avaient été tissés de 1948 à 1964.

En effet, en 1948, le gouvernement français a demandé aux municipalités de venir en aide aux communes sinistrées d'Alsace. La ville de St Maur-des-Fossés organisa à cet effet une exposition alsacienne et les fonds récoltés servirent à la diffusion du livre en Alsace par la création d'une bibliothèque rurale.

Le Général Zeller, alors président du Comité de la Diffusion du Livre en Alsace s'est mis en contact avec le Préfet du Bas-Rhin, M. Paira, qui proposa le village de Rossfeld.

C'est ainsi que Rossfeld s'est vu dotée d'une armoire bibliothèque et de 240 livres pour ses enfants. Des échanges ont eu lieu avec notamment la visite d'une délégation le 26 juin 1949 pour la remise officielle de cette bibliothèque. Ces échanges se sont arrêtés aux environs de 1964.

Début 2010, une délégation de St Maur-des-Fossés est venue rendre visite à M. le Maire et M. J-Jacques HAEHNEL. C'est ainsi qu'ils ont été conviés à venir assister aux cérémonies de commémoration du 8 mai 1945 qui se tiendront à St Maur du 05 au 07 mai 2010.

Le conseil municipal,

\* **considérant** que la participation de M. le Maire et de M. J-Jacques HAEHNEL, maire-adjoint, présente incontestablement un intérêt pour la commune,

\* en application de l'article L.2123-18 du Code des Collectivités Territoriales,

\* **décide, à l'unanimité**, de :

- mandater Monsieur le Maire et M. Haehnel pour participer aux commémorations qui auront lieu à St Maur-des-Fossés du 05 au 07 mai 2010,
- prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

#### **5. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FÊTES PAR L'ASSOCIATION RELAIS**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes présentée par l'Association Relais pour l'organisation d'une « fête des périscolaires et de l'enfance » ou « sommerfescht » lors de la journée du 30 juin 2010.

Le conseil municipal, **à 11 voix pour et 1 abstention**, décide d'accorder la gratuité de la salle à l'Association Relais.

#### **6. REMPLACEMENT ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Mme Nicole HOHENLEITNER, ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe sera indisponible à compter du 26 avril 2010 pour une durée approximative d'un mois.

Le conseil municipal, considérant la nécessité de remplacer Mme Hohenleitner, autorise, **à l'unanimité**, l'engagement d'une ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, en qualité de non titulaire, pour assurer le remplacement momentané du titulaire indisponible pour raison de santé.

Les attributions consisteront à assister l'institutrice de petite et moyenne section maternelle dans les tâches courantes et à effectuer le ménage des salles de classe après les cours.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 30h20. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 299, indice majoré : 294.

L'arrêté d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale. La durée de l'arrêté d'engagement est fixée du 22 avril 2010 jusqu'au retour de Mme Hohenleitner. Les crédits nécessaires feront l'objet d'une éventuelle décision modificative ultérieure.

#### **7. HEURES COMPLEMENTAIRES ADJOINT TECHNIQUE**

Mme Nicole HOHENLEITNER exerce également un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour le ménage de la mairie, à raison de 3 heures par semaine.

Ce remplacement sera confié à Mme Anny HURSTEL, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Elle sera rémunérée pour ce travail en heures complémentaires.

**ADOpte à l'unanimité.**

#### **8. EQUIPEMENT ECOLE**

Les effectifs des classes de petite et moyenne section maternelle lors de la prochaine rentrée scolaire étant sensiblement en hausse, Mme Piaux a demandé l'achat de 8 lits couchettes supplémentaires pour un montant de 258 € TTC.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront puisés sur les dépenses imprévues (article 020) de la section investissement et affectés à l'article 2184 – opération école.

**ADOpte à l'unanimité.**

#### **9. DIVERS**

**Conseil d'école :** M. le Maire fait un compte-rendu du dernier conseil d'école. L'effectif de la classe de petite et moyenne section maternelle sera fortement en hausse lors de la rentrée prochaine et risque de mener à une ouverture de classe.

**Presbytère :** lors de la dernière réunion du Conseil de Fabrique, M. le Maire a renouvelé sa demande de désaffectation du presbytère. Monsieur le Curé pour accéder à cette requête, demande que la commune s'engage en contrepartie à créer un espace avec salle de réunion-bureau etc... à destination exclusive de la paroisse.

Vu les besoins de la paroisse, le conseil municipal est d'avis de disposer de suffisamment d'espaces à mettre à disposition de celle-ci, sans nécessaire exclusivité. La situation actuelle qui semble convenir à tout le monde depuis des années, ne demande qu'à être poursuivie.

**Cadeau St Maur-des-Fossés** : M. le Maire informe le conseil municipal qu'il prévoit d'offrir un cadeau « emblématique » à la ville de St-Maur-des-Fossés, il propose notamment de leur faire graver sur DVD, le film retraçant l'inauguration de la bibliothèque en 1948 et éventuellement de faire baptiser notre bibliothèque actuelle du nom d'Antoine SCHLICKLIN, instigateur du parrainage de St Maur-des-Fossés. Le conseil municipal accueille très favorablement cette dernière proposition.

**Bilan salle des fêtes** : Monsieur le Maire soumet un bilan de la salle des fêtes pour l'année 2009. Celui-ci présente un déficit de 6 588,85 €, les dépenses de fonctionnement se chiffrant à 15 260,98 € et les recettes à 8 672,13 €. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la participation versée par la Communauté de Communes pour les dépenses de fonctionnement du périscolaire, à savoir 4,50 € par jour d'ouverture.

**Demande d'accès au chemin du Cimetière par l'entreprise Mentzler** : M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité par Melle Claire Mentzler, gérante de l'entreprise Robert Mentzler, pour ouvrir un passage sur le côté latéral de la propriété de M. et Mme Mentzler, vers le chemin du cimetière. M. le Maire veut rencontrer prochainement les propriétaires. Il informe en outre le conseil municipal qu'il a réitéré lors d'un récent échange de courrier, la demande de cession gratuite d'une bande de terrain de 4 mètres le long du cimetière qui permettrait également à l'entreprise de prévoir une sortie vers l'arrière de la propriété.

**Urbanisme** :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- demande de permis de construire déposée par M. et Mme Claude RICKERT pour la construction d'une maison d'habitation, allée des Papillons, lotissement Kreuzel, section 04 n° 201/138.
- déclaration préalable déposée par M. et Mme Kevin SCHAEFFER pour la prolongation de leur garage et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de celui-ci, 24, rue Finckwiller, section C n° 847.
- déclaration préalable déposée par M. et Mme André DAMBACH pour la fermeture d'une terrasse, 10, rue de Huttenheim, section 06 n° 36.

Clôture de la séance à 23h00.